

# EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AT 2024/0028

Le Maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le code des Communes et notamment ses articles L 131-2, L 131-3, L131-4,

Vu le Code de la route,

En raison *de la manifestation* : « *bourse d'échanges pièces motos et motos d'occasions* », organisée par L'ASSOCIATION TEAM ORANGE MECANICA, le samedi 6 juillet 2024,

## ARRETE

Article 1 : La circulation automobile et le stationnement seront réglementés :

- Place de la Rippe,
- Rue Saint-Romain et rue des écoles (jusqu'à l'intersection avec la rue Emile Pailler),

**Le samedi 6 juillet 2024**

Article 2 : la signalisation (balisage et panneaux d'informations) et les barrières nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mises en place par L'ASSOCIATION TEAM ORANGE MECANICA.

Article 3 : la sécurité sera assurée par les membres de l'association (personnes responsables « sécurité »).

Article 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à la brigade de Gendarmerie de ROMAGNAT.

Fait à Tallende,

Le 22 mai 2024

Le Maire,

Éric BRUN

